

Tous les livres d'histoire de France exposent, qu'en préparation de la réunion des Etats Généraux, toutes les communautés rédigeaient des "Cahiers de doléances".

Dans le Dauphiné, où les réunions des Etats Particuliers et des Etats Généraux avaient été réclamées de juin 1788 malgré les représentants des pouvoirs royaux, les choses se sont passées de façon particulière. Après une réunion à Vizille (21 juillet 1788), puis 2 assemblées à Romans (septembre et novembre 1788), les Etats se réunirent à Romans du 1er décembre 1788 au 16 janvier 1789. Rassemblant les députés de toute la province, ils préparèrent les élections des Etats Généraux et créèrent une commission intermédiaire devant exercer le pouvoir entre les sessions des Etats. Le 28 février 1789, cette commission adressa un questionnaire à toutes les Communautés de la province.

Voici les réponses du Conseil Municipal de Donzère :

Arch. D. 175
c. 13/90

Mémoire en Réponse aux questions
adressées à la Communauté de Donzère par
nosseigneurs de la Commission intermédiaire
des Etats du Dauphiné.

Donzère est situé au pied des coteaux qui
terminent au midy la chaîne qui forme la séparation
des climats dans cette partie de la province en effet
c'est à Donzère que commence la culture de l'olivier.
Son territoire est borné à l'ouest par le cours
du Rhône dont le lit principal coule à peu près
à trois ou quatre cent toises du village anciennement
le lit netoit qu'un très petit bras du fleuve que l'on
passoit souvent à pied sec: il existe encore un domaine
sur sa bive droite qui paye Cailles & dimes à
Donzère.

Les limites au nord sont à peu près à quinze
ou dix huit cent toises & confrontent celles de

Donzère

Mémoire en Réponse aux questions adressées à la Communauté de Donzère par nosseigneurs de la Commission intermédiaire des états du Dauphiné.

Quelle est l'étendue • par aperçu du territoire et quelles sont les différentes paroisses, villages ou hameaux qui le composent ?

province du Dauphiné

Donzère est situé au pied des coteaux qui terminent au midy la chaîne qui forme la séparation des climats dans cette partie de la province en effet c'est à Donzère que commence la culture de l'olivier. Son territoire est borné à l'ouest par le cours du Rhône dont le lit principal coule à peu près à trois ou quatre cent toises du village anciennement ce lit netoit qu'un très petit bras du fleuve * que l'on passoit souvent à pied

1 toise = 2 m environ
* la lône du bayard

Rac : nom de la commune de Malataverne jusqu'en 1882

Pelet de norbonne, seigneur des Granges Gontardes, s'étant illustré pendant la guerre de 7 ans à la bataille de Fritzlar, obtint d'ériger les Gr. G. en communauté distincte sous le nom de Fritzlar en 1788

Le Méas, Bel, etc aujourd'hui dans la commune de Pierrelatte ont fait partie de Bourg St-Andéol jusqu'en 1790

sec : il existe encore un domaine sur sa rive droite qui paye tailles et dimes à Donzère.

Les limites au nord sont a peu près a quinze ou dix-huit cent toises et confrontent celles de Chateau neuf du Rhône Rac et Roussas.

A l'est et à la meme distance sont celles des Granges Gontardes aujourd huy Comté de Fritzlar et celles de la Garde Adhemard.

Au sud le terroir de Pierrelatte partie de celui de la Garde Adhemard et celui du Bourg St Andeol le bornent a deux milles toises a peu près la petite riviere de la Berre qui se jette dans le Rhone en fait la separa-tion. Il n'y. a qu'une paroisse desser-vie par un curé et deux vicaires

Quelle est la population de la Communauté

Les déclarations de 1791 font état de 42 granges

La population en y comprenant trente sept granges s'est elevée a onze cent trois comunians dans le denombrement que l'on vient de faire

Quels sont les médecins ou chirurgiens sur les lieux ou aux environs ?

*Simon RAVOUX
Hilaire François PRIEUR*

Il y a deux chirurgiens dans le village le medecin le plus a portée est celui de Pierrelatte, il est fréquemment appelé et on ne peut que se louer de son experiance. Il y a aussy des medecins et chirurgiens a Montelimart et a St Paul trois Châteaux

Y a-t-il sur les lieux ou à la proximité des accoucheuses instruites ?

il n'y a point dans le village d'accoucheuse instruite. Cette partie est abandonnée a une routine aveugle et bien préjudiciable il doit y en avoir a Montelimart mais on ne les a jamais appelées.

La Communauté a-t-elle été fréquemment attaquée par des maladies épidémiques et pratique-t-on l'inoculation de la petite vérole ?

** Probablement paludisme*

Il s'agit de la variolisation, pratique chinoise parvenue en Angleterre, puis en France par Constantinople. Elle consistait à faire des prélèvements avec une aiguille ou un fil de soie dans les pustules d'un malade légèrement atteint. Ces prélèvements étaient desséchés pour en atténuer la virulence. L'inoculation se faisait par scarification.

Il y a quelques années que l'on essaya des fievres epidemiques* qui n'ont plus reparû depuis que l'on a donné un ecoulement aux eaux qui selon toute apparence les avaient occasionnées. Il est a croire que l'on en sera delivré pour toujours la temperature étant d'ailleurs très saine.

On apperçut un moment l'année derniere un medecin envoyé de l'intendance pour pratiquer l'inoculation dela petite verole qui se seroit surement introduite si les habitants avoient eû le tems de prendre a cette methode la confiance qu'elle mérite. Il vaudroit mieux ne pas tenter des experiances avantageuses que de les tenter aussy legerement et l'on ne peut que faire des voeux pour que Nosseigneurs des etats prenent en consideration un objet aussy intéressant pour l'humanité.

Quelle est la manière de bâtir et de couvrir les maisons ? Y en a-t-il beaucoup de couvertes en paille ? Y a-t-il des carrières d'ardoise de tuiles à portée de couvert ? ou de petites lauses, ou des fabriques et quel en est le prix pour une toise ?

Caillou= caillou roulé

Voir des murs a la Roussette, Javelin (R.D. 1987 p 132)

Anciennement on a employé le moellon et le caillou dans la construction des bâtiments. Aujourd'hui on préfère le moellon on le trouve sur les lieux on tire la pierre de taille des carrières de Grignan, Beaume St Restitut distantes de trois lieues elle est d'un bon usage et facile à tailler

Quelle est en général la nature du sol ?

** Figeyrasse (citée par Faujas de St Fonds)*

En 1788 et 1789, M, Rivière de la Mure propriétaire à Châteauneuf-du-Rhône exploita une mine de charbon, communes de Châteauneuf, Rac et Donzère, quartier des Gonettes.

Toute la partie du terroir depuis la grande route jusqu'au Rhône paraît avoir été le lit du fleuve dans des temps très reculés. Le séjour des eaux l'a rendu propre à la culture de toute sorte de grains depuis la grande route jusqu'aux limites de la garde adhemard et fritzlar le sol n'est pas à beaucoup près de la même qualité. La partie qui touche à la berre donne à la vérité du bled ; mais la récolte en manque fréquemment soit par les inondations de la berre soit par le défaut d'écoulement des eaux pluviales soit encore par la violence du vent de nord qui enlève jusqu'à la semence. C'est un désastre que l'on a essuyé particulièrement cette année non seulement dans le canton ; mais encore dans tous les autres et notamment dans les terres qui sont entre la grande route et le Rhône. Il a fallu semer

de l'orge et de l'avoine dans tous les quartiers qui avoient déjà étéensemencés en bled. En se rapprochant du village toujours dans la partie du sud et même de l'est on trouve des vignes* qui la plus part donnent d'excellent vin et quelques taillis de chêne vers qui bientôt n'existeront plus par le gaspillage qu'on en fait.

Tous ce qui est au nord sur les hauteurs ne vaut guères il y a cependant quelques vignes et quelques terres propres à la culture des différents grains mais le sol est maigre. C'est dans cette partie que sont situés les bois communaux. On ne peut se faire une idée du mauvais état où ils sont bientôt cette partie du terrain ne donnera que des cailloux il faut lire la note à ce sujet qui accompagne ce mémoire.

Mr Faujas de St Fonds a découvert une mine de charbon sur les hauteurs et à côté de l'ancienne route. Entre Châteauneuf du Rhône et Donzère. On ignore encore si elle est susceptible d'être exploitée. Si la mine est abondante elle sera d'un grand produit par sa position sur le bord d'un ravin qui portera dans le Rhône les eaux surabondantes Ce voisinage d'ailleurs donnera des grandes facilités pour la vente du charbon.

Quels sont les différents genres de récoltes qui se perçoivent et les arbres fruitiers qui prospèrent ?

On recueille un peu de tout il y a des oliviers, des noyers, des amandiers, des figuiers, pommiers poiriers. Les arbres à fruits réussissent passablement et réussiroient encore mieux sans les vents du nord qui abiment tout. C'est la vente du vin et de la soye qui donnent les moyens de payer les impositions.

7 barral = 50 l environ
1 sétien = 61 l
1 salmée = 2,44 hl
(mesures de Donzère)

On recueille année commune cinq a six cent salmées de bled, quatre a cinq cent salmées de seigle. On ne fait aucune mention des menus grains cette recolte étant si casuelle qu'on ne peut y compter.
La recolte du vin peut aller a quatre mille baraux pezant chacun cent vingt livres. La population etant a peu près de douze cent individus si l'on evalue la consommation en grains a cinq setiers tete elle se trouvera de six mille setiers ou quinze cent salmées on voit que dans ce cas la consommation excede le produit de quatre cent salmées.

Quel est le rapport année commune entre les grains et comestibles et la consommation des habitants, et quelle est leur nourriture ordinaire ?

importance de la navigation

Ceux qui sont dans l'aisance parmi le peuple se nourrissent de pain fait avec parties egalles de froment et de seigle les autres n'ont que du pain de seigle qu'ils sont souvent obligés deconomiser par l'usage du millet noir et du mais dont ils font des espèces de gateaux cuits au chauderon qu'on appelle en patois meyas. On mange aussi beaucoup de pommes de terre et des oignons., Un morceau de lard et quelques légumes sont la nourriture ordinaire des artisans et travailleurs de terre C'est par le Rhone qu'arrivent les grains aricots pommes de terre que le pais ne donne pas en asses grande quantité.
C'est par la meme voye que les marechaux se procurent le charbon de terre dont ils ont besoin on commence a l'employer avec succès pour le tirage de la soye.

D'où tire-t-on les grains dans les années de disette ?

(pas de réponse)

Quelles sont les productions surabondantes, les marchés ou elles se vendent et les moyens d'exportation ?

On ne fréquente gueres les marchés Ceux du Montelimart sont les plus a portée. On enleve sur les lieux les productions surabondantes. Il seroit avantageux pour la Communauté de voir retablir les deux foires qui lui avoient été accordées anciennement mais il faudroit en chahger les époques. Celle d'été surtout seroit très frequentée si on la transportoit au vingt un du mois d'aoust. C'est le lendemain de la fete du village qui annuellement attire un concours d'étrangers très favorable a ces sortes d'établissements

Quel est l'état des bois et forêts et quelle est leur proportion avec les besoins ?

Non, la garenne du Seigneur a été acensée à J.P. Pradelle qui fait défricher.

Les bois sont dans un état déplorable ils auroient du suffire a la consommation des habitants et si on n'y remede incessamment bientot ils n'existeront plus. Ces bois font partie des biens comunaux car le Seigneur a fait defricher depuis peu sa garenne et les particuliers n'ont dans ce genre que des objets de peu de consequence et de peu de valeur

La Communauté a-t-elle des communes, de quelle espèce sont-elles, quelle est nature du sol et quels seraient les moyens de les rendre plus utiles ?

Port de l'Isle et Broutières

*J.A.Ph. Quintin

Le reste des communaux est en terres labourables complantées en meuriers afferméés cinq cent vingt cinq livres mais cette ferme monteroit a prés de mille écus si la Communauté rentroit en jouissance de celles qu'on a usurpées sur elle.

Ces usurpations sont manifestes et reconnues par la plus grande partie de ceux qui en jouissent qui ont promis de les rendre et qui les retiennent cependant a l' exception d'un seul particulier* qui rendu le sol et les fruits. D'autres habitants se sont refusés a toute espece de soumission dans ce genre et ils ont été assignés pardevant la cour. Les papiers qui concernent cette affaire sont chez Me Clement procureur a Grenoble.

De ces biens usurpés les uns etoient en paquerages et les autres en bois. Les premiers sont cultivés et produisent du bled. Les autres sont la plus part complantés en vignes. Il y a deux ou trois ans que le nommé Benoit fut pris sur le fait au moment ou il continuoit un defrichement déjà bien avancé la procedure qui le constate est en regle. Il se crut perdu. Il offrit d'en payer les frais et de rendre tout ce qu'il avoit pris et notamment un terrain qu'il a complanté en vigne et d'un grand rapport on vouloit faire un exemple. On exigea quelque chose de plus pour la jouissance, il s'y refusa on avoit tous les moyens de le contraindre par voye juridique; mais le subdelegué de Montelimart ayant offert son arbitrage on l'accepta et depuis il n'a plus été possible de terminer cette affaire.

Brugières au N-E

Le nommé Ourlin a pris a bail le terrain que le Sr Quintin avoit remis a la Communauté : mais il refuse d'en payer le prix. Un autre et lui est sans exemple. Le nommé Javelas rompt et defriche dans ce moment une partie des bois communaux au quartier des Ebrugieres et malgré les sommations les plus fortes que les Consuls luy ont faites sur le lieu meme, non seulement il s'empare de ce qui est a sa convenance mais encore il distribue de ce meme terrain a tous ceux qui se presentent il est difficile de pousser plus loin l'insurrection. Les consuls qui ont voulu remedier au désordre en ont été la victime. non seulement ils ont été injuriés non seulement ils ont v leurs propriétés dégradées; mais on a trouvé le secret de rendre ses affaires personnelles par des intrigues qu'il ne seroit peut etre pas impossible de faire connoitre. Tout cela a tellement degouté les successeurs qu'il n'en est aucun qui ose entreprendre de suivre ses usurpations.

Quelles sont les rivières ou torrents qui traversent la Communauté, la qualité du terrain et celle des eaux rendent elles l'arrosage avantageux ? Quels seraient les moyens d'en tirer un plus grand parti ? Les torrents font-ils de grands ravages et y auroit-il des moyens faciles de les prévenir ou d'en garantir les fonds ?

* (inondations ?)

Le Rhone fait beaucoup du mal. Les infeodations*en sont la principale cause elles donnent naissance a une infinité d'isles qui ne peuvent prendre de l'accroissement qu'aux depends des rives opposées qui en souffrent egalement. Ce fleuve emporte, dans ce moment, le terrain le plus précieux de ce canton et on ne peut attribuer ce malheur qu'a la formation d'une isle dont le Chapitre de Viviers tire, depuis quelques années, pres de mille écus il est bien tems de remedier a un pareil desordre. On supplie Nosseigneurs des etats de jetter les yeux sur les observations qui sont a la suite de ce memoire.

Mais en attendant, comme le mal est urgent, on y remedieroit en allongeant une digue qui existe deja a la tete des moutons et cette

*Vestiges chez Mme Riffard
(Chemin du Paradis) et Mme
Bernard (ancienne RN.7)*

Actuel Champ de Mars

route de Montélimar

*Chemin du Paradis, route de
Châteauneuf*

reparation ne contrarie en rien les vues qu'on annonce. Il sera plus aisé de remédier aux inondations occasionnées par la rivière de Berre, il suffira d'approfondir son lit et cette dépense sera modique..

Les murs du village sont mouillés par les eaux d'un petit ruisseau qui fait tourner au moyen de ses différents niveaux, cinq moulins à bled.

Il seroit possible et certainement très avantageux, d'augmenter ce volume d'eau en rassemblant, avec soin, les eaux qui se perdent sur les hauteurs, au nord du village. Ces moulins pourroient fournir aux besoins des habitants et l'arrosage augmenteroit le produit des prairies qui entourent le village. Il ne seroit pas moins urgent de déterminer le lit qui doit conduire ses eaux dans le Rhône. Il l'étoit anciennement. Il traversoit un champ appartenant au S. Souchon subdélégué de l'intendance. La Communauté luy permet, par un acte public, de le conduire au tour de ce même champ appartenant aujourd'hui au S. de Florencourt, ce qui fut exécuté; mais depuis quelque temps la négligence est si grande, à cet égard, que ce même ruisseau n'a d'autre conduit qu'un chemin très fréquenté qu'il rend impraticable, en hiver. Cet inconvénient est d'autant plus sensible que ce chemin est le seul qui aboutisse au cimetière public ou on ne peut arriver qu'à travers champ, dans la mauvaise saison.

Il arrive quelque fois que des nuées prodigieusement chargées crevent subitement au dessus des hauteurs que nous avons dit être au nord du village ; alors les eaux qui en proviennent fondent, avec une impétuosité que rien ne peut arrêter, par les quatre gorges que les coteaux forment entr'eux. Une de ces gorges ayant son débouché sur le village, le fauxbourg, que traverse la grande route, en est souvent incommodé. peut être, en construisant cette nouvelle route, auroit on dû creuser sur l'un de ses bords, un canal, dirigé sur l'ancienne que l'on abandonnoit. Cette dépense, peu considérable, auroit garanti les prairies qui entourent le village on a préféré de diriger ces eaux extraordinaires vers le lit même du ruisseau, dont nous avons déjà parlé. Les murs qui forment l'enceinte des prairies n'étant pas capables de résister à leur choc, le premier débordement peut les anéantir, abîmer le rempart du côté de la porte dite de l'Argentière et mettre six pieds d'eau dans les maisons qui l'avoisinent. qui se trouvant enterrées ne pourront que très difficilement s'en débarrasser.

Quelle est la quantité de gros et menu bétail de toute espèce ? Quels seroient les moyens d'augmenter le nombre des élèves et d'améliorer les espèces ?

On compte à peu près sur cent vingt mules mulets chevaux ou juments et sur dix à douze couples de boeufs. Il peut y avoir environ trois mille bettes à laine. On pourra en augmenter le nombre lorsque les bois seront en état. C'est le seul paquillage qu'il y aye depuis le défrichement des communes, n'y ayant que des prairies artificielles qui ne repondent pas à beaucoup près à la consommation du gros bétail et à celle occasionnée par la grande route.

Y a-t-il dans la Communauté, ou à portée, des Artistes vétérinaires, ou des Maréchaux experts, qui jouissent d'une réputation acquise et justifiée par des succès ?

Il n'y a point sur les lieux d'artiste vétérinaire ; mais depuis peu d'années il y a un maréchal expert.

Quels sont les objets d'industrie ou de commerce des habitants les moyens d'amélioration dont ils seroient susceptibles et les établissements en ce genre qu'on croiroit utiles a la Communauté et au Canton ?

*Mais on compte en 1791
7 aubergistes
3 cabaretiers
5 négociants
2 "revendeurs"
7 "marchand" . .
il sera établi 1806*

Il n'y a pas d'établissement relatif au commerce. On cultive les meuriers. Quelques particuliers font tirer la soye. Un seul la fait ouvrir sur les lieux. Le commerce des grains pourroit devenir avantageux si l'on établissoit un bac a trailla au port de Robinet. Il y a deux ans qu'on en fit la demande a Mr l'Intendant. On demande a Nosseigneurs des etats la permission de leur presenter le memoire qui luy fut adressé.

Quelle est la forme du régime municipal ?

*A ce moment là :
1er consul: A Champion
2ème : A Blanc
Conseillers : V. Meynot,
G.Sufize de la Croix,
J.A.P, Quintin de Beine,
L.A. Meynot, J.P.Pradelle,
H.Villemain,] Chabaud, L Laurent,
J. Favien, P.J. de Joubert, J.F.
Gautier, J.J. Merlier, J. Guérin, F.
Marseille
Secrétaire : L.A.Meynot*

Le corps municipal est composé deux consuls douze conseillers, et un secretaire greffier. Depuis long tems le Consulat est un fardeau auquel on cherche a se soustraire, le plus que l'on peut. Le consul n'ayant d'autre prespective que celle de manquer a son devoir, ou d'etre exposé a milles avanies et dans sa personne et dans ses biens. On pense que Nosseigneurs des etats s'occuperont des moyens de leur rendre leur autorité plus respectable et leur propriété plus assurée.

La Communauté a-t-elle des revenus, de quelle espèce sont-ils et seroient-ils susceptibles d'amélioration ?

*Les rameaux de sumac ont été
coupés par les tanneries jusque
vers 1935*

La Communauté a six cent vingt cinq livres de revenus provenant de quelques terres labourables, de la feuille de ses meuriers, de la ferme du roux ou sumach, de celle des poids et mesures : ils deviendroient considerables si l'on fesoit rentrer tout ce qui a été usurpé. On ne croit pas s'eloigner de la verité en disant qu'ils pourroient aller a quatre mille livres.

Quelles sont les charges locales ou dépenses ordinaires de la Communauté, les dettes de la Communauté, ou les charges extraordinaires auxquelles elle peut être tenue ?

Il s'agit des intérêts d' emprunts

Les charges locales sont les gages du maitre et de la maitresse d'école y compris le loyer des sales, les gages d'un garde bois, le logement de deux vicaires et partie de celui de la marechaussée de pierrelatte. Il y a de plus une pension aux pauvres de quatre vingt livres, une a Mr Rigaud de Crest de quatre vingt livres, une de douze livres aux Religieuses de Viviers, une de quarante huit sols au Chapitre de St Paul Trois Chateaux. Le cens au Seigneur est de onze livres dix sols, le vingtieme des biens patrimoniaux de trente a trente trois livres.
Les gages du secretaire, ceux des portiers, ceux du valet de ville, ceux de celui qui monte l'horloge. Toutes ces charges reunies forment la somme de neuf cent cinquante livres.

Les comptes des Collecteurs et Receveurs ont-ils été rendus chaque année ? Quels sont ceux qui ne l'ont pas été et les raisons qui en ont empêché ?

Les comptes consulaires ont été rendus jusqu'en 1782. Il y a en arriere une année du consulat du S. Jean Pierre Pradelle, une autre de celui du S. Jean

Chabaud et quatre années du consulat du S. Vincent Meynot. La communauté sera même chargée, cette année, de "la dépense à faire pour mettre la maison curiale en état, adjugée à douze cent livres, d'après l'ordonnance de Mr l'Intendant, et du remboursement des avances faites par le S. de Suffize de la Croix conformément à l'arrêt de la cour qui a été rendu à ce sujet.

Quelles sont les propriétés ou revenus des Pauvres, en y comprenant le vingt-quatrième ? De quelle manière sont-ils administrés et seroient-ils susceptibles d'amélioration ?

Les pauvres ont trois cent vingt neuf livres de rente ou pensions sans aucun immeuble, ils ont en outre la vingt quatrième de la dime des grains et de celle du vin.

Le bureau d'administration est composé du curé, du chatelain d'un recteur trésorier, du premier consul et d'un secrétaire. C'est le bureau qui donne l'état de ceux qui doivent avoir part à la distribution du pain et pour les besoins urgents et extraordinaires qui se présentent dans le courant. de l'année, le curé donne des mandats qui sont acceptés par le trésorier.

Y a-t-il des fondations pour les Hôpitaux ou pour l'éducation publique ? De quelle manière sont-elles administrées ?

Il était alors en bordure de l'actuel Champ de Mars (Logement de M. et Mme J.L. REYNAUD)

Il y a un hospice où l'on donne le logement à une ou deux familles. On y réserve une pièce pour mettre à couvert les infirmes que l'on est dans l'usage de faire transporter sur la route, de proche en proche. Ce transport ne laisse pas que d'être onéreux.

À quelle époque le dernier plan cadastral a-t-il été fait, et dans quel état se trouve-t-il, ainsi que les coursiers ? Les papiers et titres de la Communauté sont-ils conservés, et quelles sont les précautions prises pour les garder ?

non, 1692

Il n'existe qu'une copie faite en 1640 d'un très ancien plan cadastral qui est en si mauvais état que l'on ne peut guère se dispenser d'en faire un nouveau. Si l'on parvient jamais à mettre la Communauté en possession des biens qu'on a usurpés sur elle, la restitution des fruits couvrira seule cette dépense.

Champion consul

Ces réponses sont signées : Champion consul. Il s'agit d'André Champion, 1er consul du 29 septembre 1788 au 28 septembre 1789, C'était un "ménager" modeste, ne possédant que 7 stères 1/2 (moins de 2 ha) de terres cultivables et 2 stères 1/2 de bois. Il habitait derrière l'église, la maison faisant l'angle entre la place de La sacristie et la rue des Consuls.

La rédaction a sans doute été écrite par le secrétaire, Louis Antoine Meynot, qui signait Meynot l'Ayné. C'était, lui, un négociant possédant une filature, une maison au village, une grange, des terres et fermier des biens de Chassot de Florencourt, biens qu'il allait acquérir quelques mois plus tard.

Présentation et commentaires de Colette PERRIN et Odette PELOUX